



Tél.: 082/69.86.39

Fax :

Réuni le 01 octobre 2025, le Conseil Communal, en séance publique, représenté par :

PRESENTS :RONDIAT Pierre, Bourgmestre;

FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, Echevin(e)(s);

MOUVET-PINON Anne, Président(e) du CPAS;

GAILLARD Bernard, DUMONT Nathalie, DETAILLE Valérie, GILLARD Marc, COLOT Bjorn, MONNOYE Amélie,

LEGROS Simon, ROLAND Damien, MARCHAL-COUTURAS Fanny, HEURION François, RUTH Benjamin,

HUBERT Annabel, GRANVILLE-CAPELLE Nathalie, Conseiller(s) communal(aux);

SEPTON Françoise, Directrice générale.

ABSENTS/EXCUSES : WILMART-MATISSE Annick-Janique, Echevin(e)(s);

Cadre de vie : Convention des Maires pour le Climat et l'Energie : renouvellement de l'adhésion à la dynamique coordonnée par le BEP : décisions

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 02 février 2017 qui marque l'adhésion de la Commune d'Anhée à la Convention des Maires dans l'hypothèse où elle est retenue dans le cadre de l'appel à projet POLLEC 3 ;

Vu l'adhésion officielle de la Commune d'Anhée à la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie en date du 30 mars 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 12 juin 2018 décidant de remettre la gestion des actions liées à POLLEC entre les mains de l'intercommunale BEP, en sa qualité de coordinateur territorial de la Convention des Maires et la décision de valider le Plan Energie Climat de l'arrondissement de Dinant de mai 2018 tel que proposé et rédigé par le BEP Namur ;

Vu la délibération du Collège communal du 17 novembre 2020 décidant de confirmer l'Intercommunale BEP dans son rôle de coordinateur territorial pour la Commune d'Anhée dans le cadre de l'appel POLLEC 2020 ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 22 octobre 2022 portant sur le lancement d'un appel à candidature à destination des villes et des communes, afin de les soutenir dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Énergie durable et le Climat (PAEDC) - POLLEC 2022 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 08 juin 2023 octroyant une subvention « POLLEC » de 194.000 € à la Commune d'Anhée ;

Considérant que la Convention des Maires est une initiative européenne qui rassemble les collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable. Elle fonctionne sur base de l'engagement volontaire des Communes à atteindre les objectifs européens de réductions d'émissions de CO2 à travers trois axes :

1. L'efficacité énergétique (notamment des bâtiments et des transports) et le développement

d'énergies issues de sources renouvelables ;

2. La réduction de la précarité énergétique ;

3. La planification de mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ;

Considérant que, depuis 2021, la Convention des Maires a adopté de nouveaux objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre - 55 % en 2030 et s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 ;

Considérant que la Convention des Maires prévoit expressément les actions suivantes à mettre rapidement en œuvre :

1. S'engager à fixer des objectifs à moyen et long terme conformes aux objectifs de l'UE et nationaux, tels que la neutralité climatique d'ici 2050 ;

2. Impliquer nos concitoyens, nos entreprises et nos gouvernements à tous les niveaux dans la mise en œuvre de cette vision et dans la transformation de nos systèmes sociaux et économiques ;

3. Agir, maintenant et ensemble, pour prendre les devants et accélérer la transition nécessaire ;

4. Tisser un réseau avec d'autres maires et responsables locaux, en Europe et ailleurs, pour nous inspirer mutuellement ;

Considérant que fin 2024, l'Intercommunale BEP a adopté un nouveau « *Plan Supracommunal Energie Climat (2025-2030)* » qui reprend 40 actions pilotées ou mutualisées par elle, à l'échelle de l'ensemble du territoire qu'il conviendra de suivre et de mettre à jour annuellement, dans une logique d'amélioration continue ;

Considérant que ce plan se structure en neuf objectifs distincts de gouvernance, de réduction des émissions polluantes ou d'adaptation aux effets du changement climatique, eux-mêmes déclinés en quarante actions cohérentes, atteignables et mesurables ;

Considérant le courrier du 13 juin 2025 de l'Intercommunale BEP qui propose à la Commune d'Anhée de renouveler son adhésion à la dynamique qu'elle coordonne ;

Considérant l'opportunité d'y donner une suite favorable ainsi que d'adopter ledit nouveau « *Plan Supracommunal Energie Climat (2025-2030)* » pour consolider le soutien financier régional et pour structurer l'action publique au niveau local ;

Attendu qu'une séance collective de signature de la Convention des Maires avec tous les Bourgmestres namurois sera organisée par l'Intercommunale BEP à l'automne ;

DECIDE, A L'UNANIMITE:

Art. 1 : De renouveler l'engagement de la Commune d'Anhée dans la Convention des Maires – Europe, annexée à la présente délibération.

Art. 2 : De mandater M. le Bourgmestre, Pierre RONDIA, pour la signature de ladite Convention ainsi que de l'inviter à participer à la séance collective de signature avec tous les Bourgmestres namurois organisée par l'Intercommunale BEP à l'automne.

Art. 3 : De prendre connaissance du nouveau « *Plan Supracommunal Energie Climat (2025-2030)* » de l'Intercommunale BEP, annexé à la présente délibération, et de le publier sur les diverses voies de communication adéquates de la Commune d'Anhée.

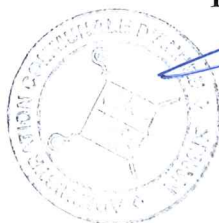
Art. 4 : De transmettre une copie de la présente délibération à l'Intercommunale BEP ainsi qu'aux services communaux concernées.

Par le Conseil Communal :

La Directrice générale



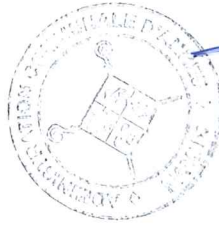
Le Bourgmestre,



Vu pour copie certifiée conforme à l'original,
Année le 01 octobre 2025.

La Directrice générale

Françoise SEPTON.



Le Bourgmestre,

Pierre RONDIAAT.